

LES CENTRES-VILLES, CHEVAL DE BATAILLE DES ÉLUS

REIMS Des élus interpellent le président de la République pour que leurs centres-villes soient reconnus « Grande cause nationale en 2018 ». Parmi eux : le maire de Reims.

J eudi dernier, l'association Centre-ville en mouvement, qui rassemble des centaines d'élus, a demandé au président de la République que les centres-villes souffrant de désertification soient reconnus « Grande cause nationale 2018 ». Et d'avancer, dans un courrier, plusieurs propositions pour « arrêter le massacre ! », bien que les situations demeurent contrastées dans le pays. Membre de cette association créée en 2005, le maire de Reims, Arnaud Robinet, confiait à ce sujet au *Figaro* : « Nous partageons tous les mêmes défis » au premier rang desquels « la concurrence des zones périphériques », où les grands centres commerciaux poussent comme des champignons depuis des décennies – selon l'association, le volume des surfaces commerciales a augmenté de 22 % en 2016 dans le pays, dont... 90 % hors des villes. C'est pourquoi, parmi les mesures d'urgence réclamées au chef de l'État, Centre-ville en mouvement demande un moratoire d'un an sur les extensions des zones commerciales hors des centres-villes.

“LES MAIRES N'ONT PAS LEUR MOT À DIRE SUR LA NATURE DES COMMERCES”

Pour revitaliser leurs villes, les élus locaux souhaiteraient contrôler davantage l'installation des commerces. « Les maires n'ont pas leur mot à dire sur la nature des commerces qui s'installent dans les villes », rappelait Arnaud Robinet, qui avait notamment instauré une heure de parking gratuite afin de faciliter l'ac-



Pour favoriser l'attractivité du centre-ville, Arnaud Robinet a notamment permis une heure de de parking gratuite. Archive Christian Lantenois

cess aux centres. D'autres municipalités ont choisi des solutions plus tranchées, telle Montrouge, dans les Hauts-de-Seine : depuis 2005, la ville rachète les pieds d'immeuble pour les louer elle-même à des commerces de proximité. Lors d'une conférence de presse organisée lundi dernier, l'élu, engagé en première ligne dans le chantier « Reims Grand

centre » (voir ci-contre), avait déjà évoqué cette problématique, prenant notamment ses distances avec le développement de la zone commerciale de la Croix-Blandin (Reims Village), où un hypermarché doit ouvrir début octobre. « Je n'adhérais pas au projet – la décision avait été prise avant mon arrivée, c'est un héritage, avait-il commenté face. Reims est dé-

jà suffisamment doté en zones commerciales, hypermarchés, etc. Je suis vigilant à ne pas rompre l'équilibre entre les commerces de quartier, du centre-ville et, d'autre part, ces zones périphériques. »

À l'écouter, le centre-ville, où des commerçants se sont déjà plaints de loyers exorbitants (sur lesquels le maire n'a pas de prise), ne serait pas

menacé d'une perte d'attractivité. « On observe une augmentation des ouvertures de commerces. » En novembre, l'adjoint au commerce Charles Germain avait fixé à 7,48 % le taux de locaux commerciaux vides. « Ce chiffre diminue, contrairement aux autres villes de même taille », avait-il détaillé. En France, ce taux a atteint 11,3 % dans le centre-ville des agglomérations urbaines de plus de 25 000 habitants en 2016, selon les dernières données de l'Institut pour la ville et le commerce. ■

MATHEU LIVOREIL